

## **78<sup>ème</sup> AGNU – Rapport de la CPI**

### **Intervention de la Belgique**

Merci Monsieur le Président.

Au nom du Royaume de Belgique, je souhaiterais remercier M. le juge Hofmański, pour sa présentation du rapport annuel et pour le succès de son mandat de Président de la Cour pénale internationale qu'il exerce depuis son élection en 2015.

La Belgique s'aligne sur la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'UE et de ses Etats membres.

Pour la Belgique, la présentation annuelle de ce rapport à l'Assemblée générale est essentielle. Elle souligne, en effet, le rôle de la Cour en tant que pilier central de l'ordre mondial et de la lutte contre l'impunité pour des crimes qui heurtent et touchent la communauté internationale dans son entièreté.

A l'heure actuelle, aucune région du monde n'est épargnée par les conflits armés. Ces conflits touchent encore trop souvent des populations civiles, prises en étau des hostilités. Il est essentiel que nous unissions nos forces pour que ces populations, où qu'elles se trouvent, ne perdent pas confiance en la justice et que les auteurs des crimes les plus graves répondent pénalement de leurs actes.

Il est primordial que les Etats jouent un rôle actif dans cette lutte contre l'impunité. L'efficacité et la crédibilité du combat à mener en dépendent. Les Etats doivent notamment poursuivre et juger au sein de leurs juridictions nationales les auteurs de ces crimes, assurant ainsi pleinement le caractère complémentaire de l'intervention de la Cour.

A cet égard, la Belgique est l'un des moteurs et le dépositaire de la Convention de Ljubljana-La Haye (MLA), une nouvelle convention qui vise à renforcer la coopération interétatique en matière d'enquête et de poursuite des crimes les plus graves. Sa cérémonie de signature se tiendra à La Haye les 14 et 15 février 2024.

Dans le cas de poursuites engagées par la Cour, les Etats doivent aussi fournir une coopération pleine et entière à la Cour à tous les stades de la procédure.

Les Etats doivent également se montrer les garants du respect des principes fondamentaux d'impartialité et d'indépendance de la Cour.

Enfin, les Etats doivent garantir le paiement en temps utile des contributions obligatoires au budget annuel de la Cour, pour permettre à celle-ci de remplir correctement sa mission.

Le soutien apporté à la Cour est indispensable. A ce titre, la Belgique tient une nouvelle fois à réaffirmer l'utilité du Fonds au profit des victimes. Le Fonds effectue un travail unique d'appui dans la mise en œuvre des ordonnances de réparation et de soutien psychologique et matériel aux victimes et à leurs familles. La Belgique est particulièrement sensible au sort réservé aux victimes de ces crimes atroces et en fait une de ses priorités. Le soutien à ce Fonds s'inscrit directement dans cette perspective. La Belgique a versé cette année une contribution volontaire additionnelle de 500.000€, qui vient s'ajouter à une contribution volontaire annuelle qui s'élève cette année à 30.000€.

La Belgique a récemment signé un nouvel accord bilatéral de coopération renforcée avec le Greffe de la Cour. Il s'agit du 8<sup>ème</sup> accord de coopération renforcée que la Belgique conclut avec un organe de la Cour. Il porte sur « *la mise en liberté des personnes* », c'est-à-dire, l'accueil sur notre territoire de personnes libérées au terme de leur peine, à la suite d'un acquittement ou à la suite de l'abandon des charges à leur rencontre.

En outre, la Belgique a répondu à l'appel émis le 7 mars 2022 par le Procureur de la Cour, en versant des contributions volontaires de 500.000€ sur le Fonds d'affectation spéciale ouvert par ce dernier et en signant plusieurs Protocoles d'accord pour permettre notamment le détachement au sein du Bureau du Procureur d'experts nationaux de la Police fédérale et de la Défense.

En cette année anniversaire du Statut de Rome, la Belgique souligne à nouveau l'importance fondamentale pour la Cour de voir le cadre de sa coopération avec les Etats renforcé par des accords bilatéraux. Nous appelons tous les Etats parties à travailler dans ce sens pour soutenir encore davantage l'action de la CPI afin que les auteurs des crimes les plus graves ne puissent échapper à la justice.

Je vous remercie de votre attention.